

COMMUNE DE BEAUSSAULT

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE

DU « BUDGET PRIMITIF 2025 »

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal avant l'approbation du compte administratif. Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux après son approbation prévue le : 14 avril 2025

Le budget primitif 2025 a été voté le : **14 avril 2025** par le conseil municipal. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des **dépenses** et des **recettes** nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les salaires (constituant les recettes) d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, dotations versées par l'État, des diverses subventions et des prestations fournies à la population (cantine...).

Les **recettes** de fonctionnement 2024 représentent 381 195.60 €



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et cotisations représentent 119 947.72 € des dépenses de fonctionnement.

Les **dépenses** totales de fonctionnement 2024 représentent 277280.82 €

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les **recettes** de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution en générale sauf en 2025 pour la commune de Beaussault

2025	2024	2023
38 914 €	38 656 €	42 870 €

Il existe trois principaux types de **recettes** pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes attendues au titre des prestations fournies à la population

2025	2024	2023
11 850 €	17 868 €	14 555 €

- Les produits exceptionnels

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
O11	Dépenses courantes	245 771,00 €	OO2	Excédent brut reporté	888 624,09 €
O12	Dépenses de personnel	127 850,00 €	2	Résultat de fonctionnement reporté	187 457,00 €
O14	Atténuations de produits	15 435,00 €	70	Recettes des services	11 850,00 €
65	Autres dépenses de gestion courante	53 033,00 €	73	Impôts et taxes	147 933,00 €
66	Dépenses financières	7 395,00 €	74	Dotations et participations	123 598,00 €
67	Dépense exceptionnelles		75	Autres recettes de gestion de courante	39 500,00 €
68	Autres dépenses	216,00	76	Recettes financières	1,00 €
O22	Dépenses imprévues		77	Recettes exceptionnelles	- €
TOTAL DEPENSES REELLES		449 700,00 €	78	Reprises sur amortissement	- €
O42	Charges écritures ordre entre sections amortissements	177,00 €	TOTAL RECETTES REELLES		510 339,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	60 462,00	Produits écritures ordre entre sections		- €
TOTAL GENERAL		510 339,00 €	TOTAL GENERAL		510 339,00 €

Commentaires concernant les données de ce tableau.

- ▶ Chapitre O11 « charges à caractère général » : 245 771 €.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances, et aux prestations de services.

Le chapitre O11 représente 54.65% des dépenses réelles de fonctionnement.



► Chapitre 012 « dépenses de personnel » 127 850 €.

Il est à noter, qu'il y a une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2025 pour atteindre 43.65% en 2028. Le taux du 1^{er} janvier 2025 passe à 34.65% contre 31.65% auparavant.

Le chapitre 012 représente 28.43 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 014 « atténuations de produits » 15 345 €.

Ce chapitre concerne le FNGIR et le dégrèvement fiscal des jeunes agriculteurs.

Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.

Le chapitre 014 représente 3.43 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » 53 033 €.

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus 15 800 € ; aux subventions versées aux associations (2100€) et aux contributions aux Syndicat (Sivos de la Haute Béthune : 24422€ + Petr instruction urbanisme + Service d'incendie 7113€)

Le chapitre 65 représente 11.80 % des dépenses réelles.

► Chapitre 66 « charges financières 7395 €.

Le remboursement de l'emprunt pour la construction du hangar se termine début 2025, il ne restera que l'emprunt pour la salle polyvalente ;

Le remboursement des intérêts de la dette représente 1.64 % des dépenses réelles de fonctionnement.

► Chapitre 013 « atténuations de charges » 0 €.

Ce chapitre représente le remboursement de charges en sécurité sociale et prévoyance

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » 11 850 €.

Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, Les coupes de bois réalisées sur la commune, la location du droit de chasse communal, la restauration scolaire.

Le chapitre 70 représente 2.32% des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 73 « impôts et taxes » 147 933 €.

Sur ce chapitre, sont inscrits notamment le produit des trois taxes ménages, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la taxe additionnelle des droits de mutation et attribution de compensation.

Le chapitre 73 représente 28.99 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitre 74 « dotations et participations » 123 598 €.

Sont inscrites notamment les allocations compensatrices TH, FB et FNB et diverses participations accordées par l'État.

Le chapitre 74 représente 24.22 % des recettes réelles de fonctionnement.



► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » 39 500 €.

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (baux des terres, location des logements communaux et de la Salle des Fêtes) ainsi que les produits divers.

Le chapitre 75 représente 7.74 % des recettes réelles de fonctionnement.

► Chapitres 76 « produits financiers » 1€.

Il s'agit des intérêts des parts sociales du Crédit Agricole.

► Chapitres 77 « produits financiers » 0€

Il s'agit de libéralités reçues.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 augmentent de 1% :

Taux impôts locaux	
	2025
Taxe sur le foncier bâti	36,53%
Taxe sur le foncier non bâti	28,48%
Taxe d'habitation	13,43%
Cotisation Foncière des Entreprises	21,11%

Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe d'habitation	Cotisation Foncière des Entreprises
99 873 €	34 176 €	7 763 €	9 415 €

Le produit de la fiscalité locale s'élève à : **151 227 €** soit une hausse de 1 869 € soit 1.25 % par rapport à 2024

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État s'élèvent à : 84 137 € soit une baisse de : 3 096 € par rapport au budget primitif de 2024.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'**investissement** de Beaussault regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.



- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la salle des fêtes, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
OO1	Solde d'investissement reporté	4 632,00 €	10	FCTVA	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	34 135,00 €	13	Subventions	33 317,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	1068	Exc fonctionnement capitalisé	46 285,00 €
204	Subventions d'équipements versées au SDEA	1 404,00 €	O24	Cessions d'immobilisations	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	90 070,00 €	TOTAL RECETTES REELLES		
23	Immobilisations corporelles	0,00 €	O21	Virement de la section de	60 462,00 €
Charges écritures d'ordre entre sections		0,00 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		140 241,00 €	O40	Produits écritures d'ordre entre section amortissements	177,00 €
O40	Charges écritures d'ordre	0,00 €	O41	Opérations patrimoniales	3 120,00 €
O41	Opérations patrimoniales	3 120,00 €	165	Dépôt et cautionnement reçus	0,00 €
TOTAL GENERAL		143 361,00 €	TOTAL GENERAL		
			143 361,00 €		

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Toiture école : 25 331 €
- Toiture deux sacristies : 11031 €
- Toiture mairie : 30 983 €
- Toiture logement 470 rue principale : 17 325 €
- Défense incendie : 10 000 €
- Pose candélabre Arrêt de car Rue de Serqueux : 2 640 €
- Achat photocopieur école : 2 760 €
- Etudes raccordement télécom salle des fêtes : 1 404 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

ETAT	REGION	DEPARTEMENT	AUTRES
16 834 €	0 €	16 483 €	0 €

IV. Les données synthétiques du budget

a) Récapitulation

Résultat de fonctionnement 2025

SECTION		BP 2025	RAR 2024	TOTAL BP 2025
FONCTIONNEMENT	RECETTES	510 339 €		510 339 €
	DEPENSES	510 339 €		510 339 €

Excédent antérieur reporté : 187 457.28 €



Résultat d'investissement 2025

SECTION		BP 2025	RAR 2024	TOTAL BP 2025
INVESTISSEMENT	RECETTES	110 044 €	33 317 €	143 361 €
	DEPENSES	68 391 €	74 970 €	143 361 €

Résultat antérieur reporté : - 4631.06 €

SECTION	BP 2025	
FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
	510 339 €	510 339 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
	143 361 €	143 361 €
TOTAL DU BUDGET	653 700 €	653 700 €

b) Principaux ratios

Population légale au 1^{er} janvier 2025 : 420 habitants

Informations financières et ratios	valeur par habitants
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1070,71
Recettes réelles de fonctionnement/population	1215,09
Produit des impositions directes/population	360,06

c) État de la dette

En 2013, la commune a souscrit un emprunt de 90 000 € auprès du Crédit Agricole afin de financer la construction d'un hangar puis en 2021, la commune a souscrit un emprunt de 804 000 € auprès de la Caisse d'Épargne afin de financer la construction de la salle des fêtes.

Caractéristiques :

Durée en année	Montant	Taux d'intérêt	Nature du taux	Périodicité de remboursement
12	90 000 €	3,89%	Fixe	Trimestrielle
25	804 000 €	1%	Fixe	Trimestrielle

Emprunt	Capital	Intérêts	Capital restant dû au 31/12/24
Hangar	2 332,73 €	22,69 €	751 437,96 €
Salle	31 801,92 €	7 372,04 €	
Total	41 529,38 €		

☞ Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Beaussault, le 15 avril 2025

Le Maire,

Laurent FOURNIER

